« Comment les personnes demandant l'asile peuvent-elles “prouver” la véracité des horreurs qu'elles ont subies ? »
Source : le monde - Judith Trinquart - 17/08/2022

S'agit-il de protéger les réfugiés ou de les punir ? Dans une tribune au « Monde », la médecin légiste et psychiatre, Judith Trinquart, interpelle les juges de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides sur la manière dont sont menés les entretiens avec les demandeurs d'asile.

Je suis médecin légiste et psychiatre. Depuis sept ans, je rédige des certificats pour des personnes demandant l'asile à la France et s'étant adressées à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Certaines sont admises, mais bien plus nombreuses sont les refusées. Si ces dernières passent devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et me demandent un certificat, quand j'apprends les motifs du refus et les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'entretien à l'Ofpra je suis atterrée.

Atterrée par les questions que vous, mesdames et messieurs les juges, avez posées, atterrée par le contexte de l'entretien, votre froideur, votre peu d'empathie, votre apparente méconnaissance des violences infligées, votre ignorance évidente des psychotraumatismes et du phénomène de la mémoire traumatique. Bref, je suis atterrée par votre traitement purement technique et technocratique des données, sans prise en compte du facteur humain.
Je rappelle que l'Ofpra est un office de protection, et je demande : quelle protection ? Que fait l'Ofpra ? Que faites-vous, mesdames et messieurs les juges ? Rejeter les gens à la mer ? Dans le désert ? Les renvoyer dans des pays tortionnaires ? Où les droits de l'homme n'existent pas ? La France n'est-elle pas le pays des droits humains ?

Prenons un exemple. Monsieur Mohamed est originaire de Guinée. Opposant politique, il a été emprisonné et torturé de toutes les façons possibles — physiquement, psychologiquement, sexuellement. Après avoir entendu le récit de ces tortures, je crois être arrivée au bout de l'histoire, au bout de l'horreur. Mais voilà qu'il commence à raconter sa traversée du désert de Lybie en disant : *« C'est l'enfer. »* Ah ! Jusqu'alors, ce n'était donc pas l'enfer ?

« J'ai mangé un mort »
Douze jours pour traverser le désert à pied. Les gens qui meurent autour de lui. En effet, c'est l'enfer. Survivre à des hommes, des femmes, des vieillards et des enfants qu'il voit mourir les uns après les autres. Mourir de soif, de douleur, de piqûres de scorpions ou de morsures de serpents. Mourir, tirés comme des lapins par les Bédouins gardiens de troupeaux de moutons qui les considèrent comme des intrus. Entendre encore et encore les gémissements et les hurlements de ceux qu'il a laissés au bord du chemin sans pouvoir leur venir en aide, parce que s'arrêter, c'est crever avec eux, et leur donner à boire, c'est crever avec eux.
Chaque mort sur sa route est une partie de lui-même qu'on lui a arrachée. Il entend toujours leurs hurlements : *« C'est comme une explosion dans ma tête. »* Mais il ne peut pas s'arrêter. Alors il marche encore, et encore, et encore. Soif, chaleur, douleur :

il n'en peut plus, mais il marche parce que, après tout ce qu'il a vécu, après tout ce qu'il a traversé, il se doit d'avancer. Et il réussit : il arrive en Libye.

Il va prendre le bateau, pour traverser la Méditerranée. Mais ce que lui montre le passeur qu'il a payé, c'est un tout petit bateau, qui va couler à la première vague. Il dit non. Mais il n'a pas le choix : *« Tu montes, ou je te mets une balle dans la tête. »* Alors il monte. Le bateau est instable, minuscule au milieu des flots, surchargé. Monsieur Mohamed voit les passagers tomber à la mer les uns après les autres. Impossible de les rattraper, car le moindre mouvement déséquilibrerait l'esquif déjà mal en point.
Au milieu des hurlements et des cris, il assiste, de plus en plus terrifié, à la noyade de tous ses camarades d'infortune. A chaque instant, il s'attend à basculer par-dessus bord et à se noyer lui aussi. *« Ce serait plutôt un soulagement »*, me dit-il.
Il finit par perdre l'équilibre et tombe à l'eau, au moment précis où surgissent deux bateaux affrétés par l'Italie. Il est sauvé.
Notre héros (oui, c'est un héros) a survécu, mais à quel prix ! Je ne sais pas s'il arrivera à s'en remettre complètement un jour, même avec une psychothérapie bien conduite. Pendant sa traversée du désert, il a dû boire l'eau d'une mare où croupissait un cadavre, et il me dit au moins dix fois : *« J'ai mangé un mort. »* Ce mort le hante.

« Ma femme est morte, mon père est mort »
Je lui dis que cet homme lui a donné la permission de vivre. Mais lui ne se pardonne pas. Monsieur Mohamed survit. Il me dit : *« Physiquement je suis là, mais en réalité je suis mort ; les morts sont dans ma tête. Je ne sais pas pourquoi Dieu a permis que je survive. Ma femme est morte, mon père est mort, mon frère est en prison depuis deux ans et nous sommes sans nouvelles de lui. Tant de gens sont morts pendant mon parcours. Pourquoi moi suis-je encore en vie ? »*
Notre héros passe devant vous, mesdames et messieurs les juges de l'Ofpra. Questions : *« Quel est votre parti politique ? » « Combien d'adhérents ? » « Quelle était votre activité ? » « Quel type d'activité vous a valu la prison ? » « Quelles activités avez-vous menées contre la présidence ? »* Monsieur Mohamed s'attendait à des questions sur sa famille massacrée ou sur les tortures qu'il avait subies, sur les violences du parcours migratoire. Rien.

Sa femme morte, battue à mort, violée à mort : cela n'a pas été pris en compte, de même que les violences qu'il a subies en prison. Son père mort persécuté par le régime : cela n'a pas été pris en compte. Son frère en prison depuis deux ans : cela n'a pas été pris en compte. Monsieur Mohamed a présenté des documents — certificats de décès de sa femme et de son père, actes de propriété de ses terres au pays. De tout cela, mesdames et messieurs les juges, vous n'avez pas tenu compte. Vous avez refusé d'accorder l'asile à Monsieur Mohamed.

Ce n'est pas la première fois que je vois un cas pareil. Ni la deuxième. Ni la troisième. Ni la quatrième. Je n'arrive pas à l'accepter. Alors je demande : qui décide ? Sur quels critères ? Quel CV doit-on avoir pour cocher les bonnes cases de l'Ofpra ? Diplômé, grande école, famille de référence, parcours sans faute ? Les autres personnes, persécutées, violentées, aux parcours dramatiques mais sans preuves : refusées ?

La confiance est un principe de base dans la consultation médicale et médico-judiciaire

Mesdames et messieurs les juges, que voulez-vous ? Le bout du bout de l'horreur, ça ne vous suffit pas ? Comment peut-on « prouver » la véracité des horreurs subies, sachant que les pires tortures sont celles qui laissent le moins de traces ? Privation de sommeil, de nourriture, d'eau, empêchement d'uriner et de déféquer dans des conditions dignes. Coups terriblement douloureux sans traces visibles. Les tortionnaires savent quels sévices infliger sans causer des lésions apparentes.

Comment les personnes demandant l'asile peuvent-elles prouver les violences dont elles ont été victimes ? Un de mes patients a pu photographier le cadavre de son compagnon brûlé vif, pour cause d'homosexualité, dans son pays d'origine. Il donne les photos à l'Ofpra. Commentaire : *« Comment pouvons-nous être sûrs qu'il s'agit de votre compagnon ? »* Certes. Cet homme en a pleuré pendant des jours.

Comment en finir avec cette logique inhumaine ? Mesdames et messieurs les juges, si vous voulez des preuves de chaque torture, de chaque exaction, de chaque violence, ce n'est pas possible. Il n'y en a pas. Si, chaque fois que je reçois une personne, pour croire son histoire et ce dont elle se plaint je demande des preuves de ce qu'elle a vécu, subi, ingéré, mangé, bu, pris comme médicaments, je ne peux plus faire mon travail. La confiance est un principe de base dans la consultation médicale et médico-judiciaire.

Si je rédige des certificats, c'est parce que je dois le faire car ces personnes n'ont été ni entendues, ni crues. Est-ce protéger les réfugiés et apatrides que vous voulez, ou les punir ? Mesdames et messieurs les juges de l'Ofpra, je vous demande de faire votre travail avec humanité. Je vous demande d'écouter ces personnes, de faire preuve d'empathie et de confiance à leur égard. Je demande que la France assure sa mission de protection des victimes.

Judith Trinquart (Médecin légiste, psychiatre, secrétaire générale de l'association Mémoire traumatique et victimologie)